

# **REGLEMENT DE CONSULTATION**

## **ARTICLE 1 – PROCEDURE DE CONSULTATION**

La présente consultation concerne la maintenance des installations frigorifiques du restaurant scolaire et de la cafétéria du Lycée La Martinière Monplaisir, à Lyon 8<sup>ème</sup>.

Le contrat sera établi pour une durée d'un an (à partir du 1<sup>er</sup> mars 2023), renouvelable 2 fois par tacite reconduction, dans la limite de 3 ans. Ainsi le contrat ne pourra excéder la date du 28 février 2026.

La description précise des prestations est fournie dans le cahier des clauses administratives et techniques particulières (CCATP).

La date limite pour le dépôt des offres est le : **lundi 6 février 2023 à midi**.  
Les candidats seront informés du résultat de la consultation au plus tard le 23 février 2023.

## **ARTICLE 2 – MODALITE DE LA PROCEDURE ET DISPOSITIONS GENERALES**

La présente consultation est soumise, pour sa passation, aux dispositions de l'article 28 du code des marchés publics (CMP).

La visite des installations est conseillée. Elle pourra se dérouler uniquement de 6h à 14h. Les entreprises obtiendront un rendez-vous (obligatoire) en adressant une demande par mail aux adresses suivantes : [cuisine.0692866r@ac-lyon.fr](mailto:cuisine.0692866r@ac-lyon.fr) et [Florence.PERON@auvergnerrhonealpes.fr](mailto:Florence.PERON@auvergnerrhonealpes.fr)

Toute question relative au présent marché devra être formulée uniquement par mail à l'adresse suivante : [samia.bentaalla@ac-lyon.fr](mailto:samia.bentaalla@ac-lyon.fr)  
Aucune réponse ne sera apportée oralement.

## **ARTICLE 3 – DELAI DE VALIDITE DES OFFRES**

Le délai de validité des offres est de soixante (60) jours à compter de la date limite de réception des offres.

## **ARTICLE 4 – TRANSMISSION DES OFFRES**

Transmission par voie électronique sur la plateforme AJI.  
<https://association.aji-france.com/>

## **Article 5 – CRITERES DE JUGEMENT DES CANDIDATURES ET DES OFFRES**

Le jugement des candidatures et des offres sera effectué dans les conditions prévues selon le code de la commande publique.

Les critères de choix sont :

- Prix (60 %)
- Maîtrise du logiciel de traçabilité AKOnet (30 %)
- Qualité des services associés (10%)